



# Verbatim Concertation Projet LiCHEN

du 14 avril au 22 juin 2025

Atelier Thématique

SAILLAT-SUR-VIENNE

Jeu­di 5 juin 2025 de 18h30 à 20h30

Salle des fêtes «les 2 Rivières»

Création d'une unité de capture de CO<sub>2</sub> et de production de carburant d'aviation durable à Etagnac et Saillat-sur-Vienne

Participant.es : 70

**Modérateur**

Sébastien ALBERT

**GARANTS CNDP :**

Marianne AZARIO

Roland VERGER

**VERSO ENERGY :**

Noëlle DE JUVIGNY

Augustin RIVOALLAN

Ludovic LAGAY

**Intervenants externes aux maîtres d'ouvrage :**

Vincent BERTHELOT EPTB Vienne

## INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE LA CNDP

### Marianne Azario – Garante CNDP

Bienvenue à toutes et à tous. Après la réunion d'ouverture, nous constatons que la mobilisation des habitants du territoire ne faiblit pas. Vous êtes encore très nombreux ce soir pour cet atelier, et nous vous en remercions.

Merci également aux personnes qui nous rejoignent pour la première fois dans le cadre de cette concertation. C'est pourquoi, et je m'en excuse auprès de celles et ceux qui m'ont déjà entendue à plusieurs reprises, je vais rappeler le cadre de cette concertation : pourquoi elle existe et pourquoi nous sommes ici, Monsieur Verger et moi-même.

Cette concertation préalable a été rendue obligatoire par la réglementation applicable à ce type de projet. En effet, les porteurs du projet ont l'obligation de saisir la Commission nationale du débat public (CNDP), qui a ensuite décidé, de sa propre initiative, d'organiser une concertation préalable. Elle nous a désignés, Roland Verger et moi, comme garants de cette démarche.

La CNDP est une autorité administrative indépendante, c'est-à-dire indépendante du pouvoir politique et des porteurs de projet. Elle est chargée de défendre un droit fondamental inscrit dans la Charte de l'environnement, un texte à valeur constitutionnelle : le droit de toute personne à être informée et à participer à l'élaboration des décisions ayant un impact sur l'environnement.

Sa devise est : « Ma parole a du pouvoir ». Mais ce n'est pas la parole de la CNDP qui a du pouvoir : c'est la vôtre. Car cette concertation vous permet de participer à l'élaboration du projet, tant qu'aucune décision n'a encore été prise.

Ce droit repose sur deux piliers :

- Le droit d'accès à l'information environnementale, c'est-à-dire la possibilité pour chacun de disposer des informations nécessaires à la compréhension du projet ;
- Le droit de participation du public au processus décisionnel, ce qui signifie qu'aucune décision ne sera prise sans que vous ayez été associés à la réflexion.

La concertation préalable est une procédure juridique codifiée dans le Code de l'environnement, qui intervient très tôt dans la vie d'un projet. C'est pour cette raison que certaines questions posées lors des réunions ne peuvent pas encore recevoir de réponse définitive : les études techniques et environnementales ne sont pas encore achevées, ou sont en cours de réalisation.

Mais ces questions ne tomberont pas dans l'oubli : elles seront prises en compte dans les phases suivantes du projet, et devront recevoir une réponse, en tout état de cause, de la part du maître d'ouvrage.

La concertation préalable permet de débattre de nombreux sujets :

L'opportunité du projet : faut-il le faire ? À quel besoin répond-il ? Les objectifs poursuivis, les conditions de sa mise en œuvre ; Ses impacts environnementaux, les alternatives possibles, ou encore ce qu'il se passe si le projet ne voit pas le jour ; Les enjeux socio-économiques liés au projet.

C'est d'ailleurs l'un des thèmes principaux abordés ce soir.

L'objectif est double : améliorer la qualité de la décision publique, mais aussi favoriser une décision partagée, fondée sur les expertises de chacun, y compris celles des citoyens.

Notre rôle, à Roland Verger et moi, est de veiller au bon déroulement de la concertation. Nous ne donnons pas d'avis sur le projet. Notre champ de compétence porte uniquement sur la procédure, et sur la qualité de l'information transmise au public.

L'information, dans cette concertation, prend différentes formes :

- Le dossier de concertation, que nous avons relu et accompagné dans sa rédaction avec le maître d'ouvrage ;
- Le site internet du projet, où se trouvent une base documentaire et des informations complémentaires ;

- Les interventions publiques lors des réunions, par le maître d'ouvrage mais aussi par des intervenants extérieurs ;

Les documents mis à disposition par la CNDP elle-même, comme les tables rondes accessibles via le site du maître d'ouvrage.

La CNDP a été saisie pour une douzaine de projets similaires, et elle a mis en place une page de coordination nationale, accessible depuis le site du maître d'ouvrage, pour permettre au public d'avoir une vision d'ensemble de ces projets. Une autre de nos missions est de garantir que les questions du public trouvent une réponse. Nous avons insisté à plusieurs reprises auprès du maître d'ouvrage pour que le site internet soit à jour, et pour que toutes les questions obtiennent des réponses claires.

À ce jour, la situation est rétablie : toutes les réponses aux questions posées jusqu'au 3 juin ont été publiées. De même, tous les supports de présentation et comptes-rendus des réunions (qu'il s'agisse de réunions publiques, d'ateliers comme celui-ci, ou de permanences en galerie marchande) sont désormais disponibles en ligne.

Enfin, notre dernière mission sera la rédaction du bilan de cette concertation, qui sera publié le 22 juillet sur le site du maître d'ouvrage et sur celui de la CNDP. Ce bilan présentera de manière exhaustive l'ensemble des arguments avancés, des questions posées, des réponses données. Nous recenserons également les questions restées sans réponse, le cas échéant, et formulerons des recommandations pour la suite du processus. Par exemple, si le maître d'ouvrage décide de poursuivre le projet, nous pourrions recommander des modalités pour continuer à vous associer à son élaboration.

### **Sébastien Albert – Modérateur**

Merci à vous. Merci, Madame Azario, pour ces éléments de cadrage autour du rôle de la Commission nationale du débat public. Nous allons à présent entrer dans le vif du sujet de la soirée. Je vais passer la parole à Noëlle de Juvigny, de Verso Energy, qui va nous rappeler les grands éléments du projet Lichen.

### **Noëlle de Juvigny – Verso Energy**

Bonjour à toutes et à tous.

Je prie d'excuser la redondance pour celles et ceux qui ont déjà entendu cette présentation à plusieurs reprises. Mais, puisque de nouveaux participants sont présents ce soir, je me dois de rappeler les grandes lignes du projet Lichen, porté par Verso Energy.

Le projet Lichen, pour Limousin Carburant Hydrogène et Énergies Nouvelles, vise la construction d'une usine de production de carburant durable destiné à décarboner le secteur de l'aviation. Verso Energy est en charge de l'usine ; RTE est responsable du raccordement électrique de cette installation.

Les briques technologiques du procédé

L'usine se compose de quatre briques principales :

- La capture de CO<sub>2</sub> : il s'agit de capter et concentrer du CO<sub>2</sub> biogénique, c'est-à-dire provenant d'une ressource biomasse déjà existante (ici, issue de l'industriel Sylvamo). Ce projet n'induit pas de consommation supplémentaire de biomasse.

- L'électrolyse : elle permet de produire de l'hydrogène à partir d'eau et d'électricité.

La méthanolation : cette étape consiste à combiner le CO<sub>2</sub> et l'hydrogène pour produire du méthanol. La transformation du méthanol en kérosène (Méthanol-to-Jet ou SAF – Sustainable Aviation Fuel) : il s'agit de convertir le méthanol en carburant d'aviation durable.

À ce stade, l'implantation précise du projet n'est pas encore définie. Deux zones sont actuellement envisagées : Étagnac - Saillat-sur-Vienne.

Le carburant produit sera évacué par voie ferroviaire, à partir de l'axe Saillat – Limoges.  
Il sera ensuite transféré à des partenaires en charge du stockage et du mélange, avant d'être injecté dans des réseaux de pipeline alimentant les principaux aéroports français et européens.

### Chiffres clés du projet

Intrants nécessaires :

Eau :

Consommation nette : 225 m<sup>3</sup>/h

Prélèvement brut : 375 m<sup>3</sup>/h

Rejets : 150 m<sup>3</sup>/h

CO<sub>2</sub> : Volume capté : 630 000 tonnes

Électricité :

Puissance pour la production d'hydrogène et auxiliaires : 650 MW

Autres usages de l'usine : 55 MW

Demande de raccordement à RTE : 900 MW

Surface foncière nécessaire : environ 35 hectares

Production annuelle : 153 000 tonnes de e-SAF (le « e » indique qu'il est produit à partir d'électricité)

Externalités environnementales

- Pas de poussières ni d'odeurs générées par les procédés utilisés.
- Émissions atmosphériques limitées au dioxygène (produit lors de l'électrolyse).
- Pas d'impact routier significatif grâce à l'utilisation du transport ferroviaire.
- Bilan carbone : sur 25 ans de fonctionnement, le projet permettrait d'éviter l'émission de près de 9 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> fossile.

Investissement et emploi

Montant total de l'investissement : 2,2 milliards d'euros.

Phase chantier : Environ 1 000 personnes par jour mobilisées pendant trois ans.

Des pics jusqu'à 1 800 personnes par jour sont prévus lors de certaines phases.

Phase d'exploitation (périmètre pérenne) : 300 emplois directs et indirects.

À noter que le CO<sub>2</sub> biogénique sera acheté à Sylvamo, ce qui s'inscrit également dans une logique de valorisation de ressources existantes.

Calendrier prévisionnel

Actuellement : phase de préparation des permis ; Fin 2026 : objectif d'obtention des autorisations administratives ; 2027 : décision d'investissement et démarrage des travaux ; 2030 : mise en service de l'usine.

Une vue conceptuelle de l'usine a été projetée pour illustrer les différentes étapes du procédé.

Pour celles et ceux qui découvrent le projet ce soir : le dossier de concertation est disponible à l'entrée ;

Tous les documents sont également accessibles sur le site internet de la concertation.

Je laisse à présent la parole à Monsieur Berthelot, de l'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin), qui nous fait l'honneur de sa présence ce soir, et qui pourra vous apporter un éclairage sur la ressource en eau, un sujet central pour ce projet.

### Vincent Berthelot – Chef de service à l'EPTB Vienne

Bonjour à toutes et à tous.

Je suis Vincent Berthelot, chef de service au sein de l'EPTB Vienne, c'est-à-dire l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne. Je vais essayer d'être concis car mon temps de parole est limité, ce qui est tout à fait normal.

Qu'est-ce que l'EPTB Vienne ?

L'EPTB est un établissement public regroupant différentes collectivités territoriales : régions, départements, communautés de communes, etc. Il agit sur l'ensemble du bassin versant de la Vienne, depuis les sources jusqu'à la confluence avec la Loire.

Notre action porte essentiellement sur la planification de la gestion de l'eau, avec des axes de travail forts, en particulier l'adaptation au changement climatique. Il s'agit d'une mission d'intérêt général, qui vise à fournir une connaissance scientifique objective pour éclairer les décisions politiques locales en matière de gestion de l'eau.

Je vais me concentrer sur deux travaux spécifiques :

- Une étude prospective sur le changement climatique, et son impact sur la ressource en eau à l'échelle du bassin ;
- Une étude en cours sur les volumes prélevables, c'est-à-dire la définition de volumes d'eau soutenable, par catégorie d'usagers.

La gestion de l'eau est structurée selon une logique descendante : Europe ; État français ; Districts hydrographiques (ex. : Loire-Bretagne) ; Grands bassins versants (ici, le bassin de la Vienne).

L'EPTB porte des outils de planification appelés SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), dont la gouvernance est assurée par la Commission locale de l'eau (CLE), un véritable parlement local de l'eau réunissant élus, services de l'État et représentants des usagers.

Nous serons sollicités pour donner un avis sur le projet Lichen, comme pour tout projet dépassant un certain seuil réglementaire. Cet avis sera émis au titre de l'EPTB Vienne, et un avis complémentaire pourra également être produit par la Commission locale de l'eau, qui peut avoir une approche légèrement différente.

L'étude prospective réalisée sur le bassin de la Vienne nous montre un glissement climatique vers un climat de type méditerranéen à l'horizon 2050. On prévoit en moyenne +2 °C sur le territoire, ce qui aura des impacts significatifs sur la ressource en eau. Entre 1990 et 2020, les débits estivaux ont déjà diminué en moyenne de 20 % sur les têtes de bassin. Sur les grands axes comme la Vienne, la situation est plus résiliente grâce à un système de grands barrages (notamment Vassivière), qui permet une réalimentation artificielle.

Ce point est important, car le projet Lichen prélèvera de l'eau sur cet axe réalimenté.

Projection à l'horizon 2050

Tous les affluents de la Vienne montrent une tendance à la baisse des débits, de l'ordre de 30 % en période d'étiage pour certains cours d'eau comme la Glane. Le fonctionnement de la Vienne est régulé par EDF pour assurer notamment le refroidissement de la centrale nucléaire de Civaux, ce qui justifie les réalimentations en période estivale. Aujourd'hui, 50 % de l'eau présente l'été dans la Vienne est issue de cette réalimentation artificielle, principalement stockée en hiver.

Nous menons actuellement une étude sur les volumes prélevables, à une échelle relativement fine, divisant le territoire en 31 unités de gestion.

L'objectif est de :

- Évaluer la capacité du milieu à fournir de l'eau, à partir de modélisations et de données de débits biologiques ;
- Déterminer les volumes maximaux prélevables sans remettre en cause les milieux aquatiques ;
- Répartir ces volumes entre les différents usagers (industrie, eau potable, agriculture...).

Zoom sur l'unité de gestion concernée par le projet Lichen

Volume maximal prélevable : 121 millions de m<sup>3</sup> par an ;

Volume déjà prélevé : environ 31 millions de m<sup>3</sup>, tous usages confondus ;

Une large part est consacrée à l'industrie, ce qui inclut le projet Lichen. Il s'agit d'un cas particulier, car dans d'autres unités, la répartition est souvent plus favorable à l'eau potable ou à l'irrigation agricole.

Mise en perspective du projet Lichen

Débit moyen annuel de la Vienne dans le secteur : 65 m<sup>3</sup>/s ;

Prélèvement prévu par le projet Lichen : 0,16 % de ce débit annuel ;

En période d'étiage (3 jours les plus faibles) : ce pourcentage grimpe à 0,76 %.

Ces chiffres permettent de contextualiser l'impact du projet sur la ressource.

État quantitatif actuel et futur des unités de gestion

Aujourd'hui (2000–2019) : 9 unités sur 31 sont en déficit quantitatif chronique ;

Demain (horizon 2050) : 26 unités pourraient se retrouver en situation de tension, notamment sur les affluents.

L'axe principal de la Vienne resterait relativement épargné, à condition que le régime de réalimentation par les barrages (EDF) soit maintenu.

En conclusion nous pouvons retenir 3 points :

- Baisse généralisée des débits sur les affluents depuis 30 ans, avec une amplification attendue d'ici 2050 ;

- Débits suffisants aujourd'hui sur l'axe Vienne, mais grâce à un régime artificialisé au service notamment d'une centrale nucléaire ;

- L'EPTB sera attentif à la mise en place d'une gestion structurelle de la ressource, pour assurer un partage équitable et durable de l'eau, en anticipant les effets du changement climatique, qui sont complexes à intégrer.

Merci de votre attention.

### **Sébastien Albert – Modérateur**

Merci pour votre intervention.

Nous allons maintenant passer à la phase d'animation des ateliers. Je vous rappelle qu'il y aura trois ateliers thématiques.

Chacun d'entre eux portera sur un sujet spécifique. Vous serez invités à participer à tous les ateliers, en tournant toutes les 30 minutes. Nous vous guiderons dans les changements de table.

Pour les animateurs, je donnerai un petit signal dix minutes avant la fin de chaque session, afin que vous puissiez progressivement conclure vos échanges.

Ces ateliers sont conçus comme des espaces d'échanges : il y aura bien sûr quelques éléments de présentation, mais l'essentiel repose sur vos questions, vos réactions et vos interactions avec les experts présents à chaque table.

Les trois thématiques des tables

- Les effets sur l'environnement – située ici, à ma gauche ;
- L'insertion paysagère – au fond de la salle ;
- Les retombées socio-économiques – en diagonale par rapport à moi.

Il est 19 h 08, nous allons donc pouvoir débiter.

Vous souhaitez peut-être ajouter quelque chose ?

### **Marianne Azario – Garante CNDP**

Juste un petit mot, pour compléter.

Si vous avez déjà participé à un atelier similaire, vous savez que les tables sont parfois très nombreuses. Ce que nous vous invitons à faire, c'est à parler fort lorsque vous prenez la parole.

Pourquoi ? Parce que lorsque vous posez une question ou faites une remarque, il est important que les personnes situées à l'autre bout de la table puissent aussi vous entendre. L'intérêt de ces ateliers, c'est justement le partage et l'écoute collective.

Donc si chacun fait un petit effort pour s'exprimer clairement et avec un peu de volume, ce sera parfait.

Merci à vous.

## **Sébastien Albert – Modérateur**

Voilà, tout à fait. Et bien sûr, une dernière recommandation : évitez de parler en même temps les uns sur les autres. Si tout le monde parle fort – et vous êtes nombreux ce soir, environ 25 personnes par table – cela risque de devenir inaudible pour chacun. Donc, merci de respecter les tours de parole, pour que chaque intervention soit bien entendue et que les échanges restent fluides et constructifs.

Il est 19h10, nous nous retrouverons à 19h40 pour procéder à la première rotation entre les tables.

Merci à toutes et à tous, et bon travail dans vos ateliers !

## **RESTITUTION DE L'ATELIER 1 – INSERTION PAYSAGÈRE**

**Intervenant : Ludovic Lagay**

Plusieurs points ont été soulevés lors des échanges sur la thématique de l'insertion paysagère.

Tout d'abord, il y a eu une forte demande en faveur de la végétalisation. En effet, certaines zones concernées par le projet sont actuellement perçues comme des paysages très végétalisés, et les riverains souhaitent préserver cette qualité paysagère.

À l'inverse, d'autres participants ont rappelé que le territoire accueille déjà des installations industrielles, notamment l'usine Sylvamo, et que certains habitants sont habitués à cet environnement.

Par ailleurs, plusieurs préoccupations annexes ont été exprimées :

- La gestion des nuisances sonores potentielles liées à l'activité du site ;
- Les éventuelles émissions d'odeurs ;
- Et enfin, la question des éclairages nocturnes.

Une vigilance particulière devra être portée sur les questions de pollution lumineuse, notamment lors de l'installation des différentes unités du projet.

## **RESTITUTION DE L'ATELIER 2 – RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

**Intervenant : Augustin Rivoallan**

Dans l'atelier consacré aux retombées économiques et sociales, plusieurs types de questions ont été soulevées. Certaines portaient directement sur le thème de l'atelier, d'autres étaient plus connexes mais ont tout de même trouvé leur place dans les échanges.

Parmi les thématiques abordées :

La distinction entre emplois directs et indirects a suscité des demandes de clarification ;

Le logement des travailleurs, que ce soit pendant la phase de construction ou en phase d'exploitation, a également été évoqué ;

Des questions ont été posées sur :

- Le maillage local et la place de la sous-traitance ;
- Le recrutement, les profils recherchés, et les compétences requises ;
- La formation professionnelle à prévoir, notamment dans des secteurs en tension.

Impacts économiques sur le territoire

Les participants ont également abordé :

- Les retombées économiques indirectes sur le tissu local, en particulier pour les commerçants et les services de proximité ;
- La question des retombées fiscales, en lien avec les taxes qui pourraient être générées localement ;
- Le type de métiers nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'usine en phase opérationnelle.

Questions connexes au périmètre de l'atelier

Au-delà du thème strict des retombées économiques, plusieurs questions ont été formulées :

- La durée de vie estimée de l'usine, fixée à 25 ans, a suscité des interrogations :
- Que se passe-t-il au terme de ces 25 années ?

L'approvisionnement et l'évacuation des produits, notamment de l'e-SAF (carburant durable), ont fait l'objet de discussions :

- La SNCF a-t-elle été sollicitée ?
- Des questions ont aussi porté sur les quantités de CO<sub>2</sub> utilisées dans le procédé.

Interrogations sur le processus de concertation

Enfin, plusieurs participants ont exprimé un besoin de compréhension sur le calendrier à venir :

- Quelles sont les étapes après la concertation préalable ?
- Comment va se dérouler la concertation continue ?
- Quand interviendra la phase d'enquête publique ?

Il a également été souligné que, pour certaines thématiques, il est encore trop tôt pour apporter des réponses précises, les études étant encore en cours.

## **RESTITUTION DE L'ATELIER 3 – EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

**Intervenante : Noëlle de Juvigny**

Lors de cet atelier, nous avons réussi à aborder les deux grandes thématiques prévues, sans trop nous disperser :

Les études d'impact environnemental ;  
Et les études de risques.

Études d'impact – Environnement

Une grande partie des échanges a porté sur les questions liées à l'eau. Parmi les sujets abordés :

Comment mettre en œuvre le Plan Eau à l'échelle de ce projet ?

Y a-t-il eu une modélisation des retenues d'eau dans les barrages à l'horizon 2050 ?

Comment concilier les objectifs de sobriété en matière d'eau avec les besoins du projet Lichen ?

Des questions précises ont également été posées sur la station d'épuration prévue sur le site :

Quel sera son mode de fonctionnement ?

Quelle sera la qualité et la composition des rejets ?

Une valorisation des boues issues de cette station est-elle envisagée ?

D'autres sujets environnementaux ont été abordés, comme :

La prise en compte des zones environnementales sensibles, par exemple une question spécifique sur la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) proche du site.

Études de risques – Réglementation Seveso et autres préoccupations

Concernant le volet risques, plusieurs questions ont émergé :

Le cumul de risques industriels : comment prend-on en compte la présence potentielle de deux sites Seveso côte à côte ?

Des questions de vocabulaire ont été soulevées :

Qu'est-ce qu'un impact résiduel ?

Le projet sera-t-il classé Seveso ?

D'autres interrogations portaient sur :

La répartition des risques selon les différentes briques du procédé industriel ;

La fréquence des contrôles réglementaires auxquels le site serait soumis ;

Et également une préoccupation liée aux nuisances sonores.

L'ensemble de ces questions montre une attente forte sur la transparence méthodologique, la gestion des impacts environnementaux, et l'encadrement réglementaire du projet.

## **Roland Verger – Garant CNDP**

Bonsoir à toutes et à tous,

Ce soir, nous étions plus de 70 participants, ce qui témoigne d'une mobilisation toujours forte autour de cette concertation.

Nous avons constaté que de nombreuses personnes ont assisté à plusieurs réunions, voire à l'ensemble des rencontres organisées jusqu'à présent. Cela se traduit par une meilleure connaissance du projet, mais aussi par des questions de plus en plus techniques et précises, ce qui est tout à fait légitime à ce stade.

Toutes les réponses n'ont pas pu être apportées immédiatement ce soir. En tant que garants, la garante et moi-même avons demandé au maître d'ouvrage de s'efforcer de fournir ces réponses dans les meilleurs délais, en ligne ou lors des prochaines rencontres.

Je vous rappelle que la concertation n'est pas terminée. Nous vous encourageons vivement à continuer à y participer, afin que le porteur de projet puisse mieux identifier les attentes, les questions et les préoccupations du territoire.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement. Nous vous souhaitons une bonne soirée.

## **Sébastien Albert – Modérateur**

Merci, Monsieur Verger.

Je vous rappelle que des dossiers de concertation ainsi que des dépliants sont encore à votre disposition à l'entrée de la salle.

Le site internet de la concertation reste également accessible pour consulter l'ensemble des documents et déposer vos contributions.

Nous vous remercions pour votre participation et vous souhaitons à toutes et à tous une excellente soirée.

Nous vous donnons rendez-vous le 17 juin pour la réunion de synthèse.

Merci, et bonne soirée !

## Echanges sur les différentes tables

### Questions table retombées socio-économiques

Les animateurs de la table se sont présentés : Stéphane Cadoux – directeur de projets Verso Energy, Laetitia Bouhet-Theillaumas - CCI Limoges et Augustin Rivoallan – ingénieur développement Verso Energy.

Le format se voulait participatif avec une présentation succincte des différentes phases lors du chantier et les lots associés, la formation et le logement et pour finir un organigramme prévisionnel de l'usine. La parole a été donnée par la suite aux personnes présentes autour de la table afin qu'il puissent poser leurs différentes questions.

Round 1 : 20 pers

Round 2 : 19 pers

Round 3 : 18 pers

#### **1. Quelle est la différence entre les emplois directs et indirects ? Quel est le ratio entre les salariés de Verso et les sous-traitants ?**

*Un emploi direct correspond ici à une personne directement employée par Verso Energy pour le fonctionnement de l'usine, un emploi indirect correspond à un sous-traitant d'une entreprise venant par exemple faire des maintenances sur le site. A ce jour, le nombre d'emploi direct envisagé est d'environ 120 pour 180 emplois indirects.*

#### **2. Où seront logés tous les nouveaux arrivants liés au projet ?**

*Les logements seront situés dans le bassin de vie. Il est difficile d'estimer précisément où vivront ces personnes. Cela peut être vu comme une opportunité, notamment pour la CCI qui a l'habitude de travailler avec l'Observatoire de l'immobilier afin de répondre à des cahiers des charges pour loger des nouveaux employés.*

#### **3. Quel est le maillage prévu pour la sous-traitance locale ? Quelle méthode sera utilisée pour identifier les entreprises locales ?**

*Verso Energy accordera une attention particulière à faire appel, autant que faire se peut, à des entreprises/ressources du territoire. Des cahiers des charges pour les différents lots seront établis et une priorité sera accordée aux entreprises du territoire tout en s'assurant de la qualité de la prestation proposée.*

#### **4. Existe-t-il déjà des unités similaires en France ou en Europe ?**

*Oui, des projets comparables existent en Europe, notamment le projet Kassø au Danemark. Mis en service en mai 2025, il s'agit de la première installation industrielle au monde à produire du méthanol vert (e-méthanol) à l'échelle commerciale. Située à proximité du parc solaire de Kassø (304 MW), cette usine utilise de l'électricité renouvelable pour alimenter trois électrolyseurs Siemens de 52,5 MW, produisant de l'hydrogène vert. Cet hydrogène est ensuite combiné avec du CO<sub>2</sub> biogénique capté localement pour synthétiser jusqu'à 42 000 tonnes d'e-méthanol par an.*

**6. Avez-vous pris contact avec la SNCF pour le transport ?**

*Oui, Hexafret a été contacté pour la partie transport ferroviaire.*

**7. Des formations sont-elles prévues pour répondre aux métiers en tension ?**

*Oui, des actions seront menées afin d'anticiper les besoins en compétences liés au projet, notamment pour les métiers en tension comme la maintenance, la soudure ou la logistique. France Travail (anciennement Pôle emploi) est mobilisé pour identifier les profils disponibles localement et mettre en place des parcours de formation adaptés. Parallèlement, la CCI joue un rôle actif en recensant les entreprises du territoire qui rencontrent des difficultés (plans de sauvegarde de l'emploi – PSE) ou qui sont concernées par des tensions sur certains métiers, afin de créer des passerelles entre ces entreprises et les besoins du projet. L'objectif est de favoriser l'emploi local tout en accompagnant la montée en compétence des salariés.*

**9. Y a-t-il des métiers actuellement en tension ?**

*Oui, il y a des métiers en tension, par exemple sur les postes de magasiniers et de soudeurs. La liste de métiers en tension sera définie en amont des phases de recrutement afin d'anticiper des délais de recherche plus importants.*

**11. Quelles seront les retombées économiques pour les commerçants locaux ?**

*Les retombées économiques locales identifiées sont les taxes sur la valeur ajoutée et les taxes foncières, elles sont estimées entre 400 000 € et 1 M€. Des activités indirectes seraient générées et certaines existantes pourraient être pérennisées.*

**12. Quelle est la durée de vie prévue pour l'usine ? Que se passera-t-il après 25 ans ?**

*La durée de vie du projet est de 25 ans, cette durée est liée à la durée de vie des équipements et au financement bancaire. Plusieurs solutions sont possibles à la fin des 25 ans, un démantèlement de l'installation, un renouvellement des équipements, une diminution ou une augmentation de la production.*

**13. Quelle quantité de CO2 sera utilisée ? Est-ce que tout le CO2 produit par Sylvamo sera valorisé ?**

*Verso Energy captera 630 kt de CO2 annuellement, Sylvamo produit environ 700 kt de CO2 lors de pics de production.*

**15. Quels types de métiers seront nécessaires pour faire fonctionner l'usine ?**

*Plusieurs types de métiers seront nécessaires avec des compétences bien différentes, des mécaniciens, des techniciens instrumentation et contrôle, des chimistes, des postes transverses (RH, paie, assistant...). Cette liste est non exhaustive*

**17. Le marché est déjà sous tension pour certaines fonctions comme la maintenance. Comment faire face à ces difficultés de recrutement ?**

*Pour les postes en tension, comme ceux liés à la maintenance, le principal défi sera d'attirer des compétences extérieures au territoire. Cela passera par une politique active d'attractivité (conditions de travail, rémunération, accompagnement à l'installation), des partenariats avec les structures de formation (lycées techniques, centres de formation, universités), ainsi qu'un travail de sourcing en lien avec France Travail et la CCI pour identifier les profils disponibles localement et au-delà. Une montée en compétence des salariés locaux pourrait également être envisagée à travers des formations ciblées.*

**18. Quelles entreprises de génie civil vont intervenir ? Des artisans locaux peuvent-ils être retenus ?**

*Les entreprises réalisant des prestations de génie civil ne sont pas encore identifiées, mais il est bel et bien prévu que des entreprises de génie civil interviennent. Elles pourront être de toutes horizons entre PME local et groupe international avec un ancrage local.*

**19. Quels seront les emplois indirects générés ?**

*On parle d'environ 180 emplois indirects de tout type, principalement des sous-traitants notamment pour la maintenance, la logistique et la livraison, les bureaux d'ingénierie et de contrôle qualité...*

**20. Où seront logés les 1000 à 1800 personnes pendant la phase chantier ?**

*Une partie peut être hébergée dans le parc existant (hôtels, logements meublés, résidences vacantes), tandis que des logements temporaires type bases-vie modulaires. Il est aussi possible de répartir les travailleurs dans des villes voisines avec un système de navettes. Enfin, des partenariats avec les collectivités ou la CCI peuvent permettre de réhabiliter des bâtiments inoccupés ou d'accélérer des projets de logements en cours.*

**22. Quel niveau de rémunération est envisagé ?**

*Le niveau de rémunération sera aligné sur les standards pratiqués localement pour chaque type de poste, afin de garantir une cohérence avec le tissu économique du territoire. Toutefois, des ajustements pourront être faits pour les métiers en tension, en particulier lorsqu'il s'agira de faire venir des compétences extérieures à la région. Dans ces cas, une politique salariale plus attractive pourra être envisagée pour répondre aux besoins de recrutement spécifiques.*

**23. Une étude sur la circulation a-t-elle été menée pour la phase chantier ?**

***Cela fera partie de l'étude d'impact intégrée au dossier d'autorisation environnementale.***

**24. Pourquoi dit-on toujours que c'est trop tôt pour répondre ?**

***Interrogation critique sur l'absence de réponses concrètes ; souligne un besoin de clarté.***

*La concertation préalable se déroule en phase très amont du projet. À ce stade, de nombreuses décisions ne sont pas encore arrêtées, et plusieurs études techniques, environnementales, logistiques ou économiques sont encore en cours ou à venir. Il est donc prématuré de donner des réponses précises sur certains points tant que ces analyses n'ont pas été menées et validées.*

**25. Que se passe-t-il après la concertation préalable ? Y aura-t-il une suite ?**

*Oui, une concertation continue est prévue jusqu'au dépôt des permis.*

## Questions table Risques & effets sur l'environnement

**Round 1** : 17 personnes

**Round 2** : 22 personnes

**Round 3** : 18 personnes

**26. Comment procédez-vous pour faire l'étude d'impact (méthode) ?**

On liste les thématiques, les périmètres d'étude (+/- rapproché selon les thématiques – local/régional), on intervient avec des spécialistes.

**27. Seriez-vous prêts, par exemple, à faire une verrue d'un point de vue paysager si c'est pour protéger une espèce protégée ? Comment intégrer le paysage ?**

La question pose celle des arbitrages à effectuer lors de l'implantation entre différents enjeux du projet : architecture vs enjeux faune-flore. Plus largement, la conception devra tenir compte de plusieurs paramètres :

- enjeux environnementaux : limiter les impacts sur la faune et la flore,
- enjeux humains : limiter les nuisances pour les riverains, travailler l'insertion paysagère,
- enjeux techniques : optimiser l'implantation.

L'objectif est de concilier au mieux ces différents impératifs.

**28. Quels sont les critères pour évaluer le projet ? (question pour l'EPTB)**

1. Via la CLE : le contenu du SAGE : règles liées aux zones humides, quantité d'eau prélevable. L'EPTB réalise une analyse de compatibilité au PAGD du SAGE et de conformité au règlement du SAGE. Cela peut concerner des sujets comme les zones humides ou la quantité d'eau prélevée. Cette analyse est ensuite proposée pour validation à la CLE.
2. Via l'EPTB qui est gouverné par un comité syndical – L'avis de l'EPTB peut différer de celui de la CLE, puisque la structure peut donner son avis sur des éléments non abordés dans le SAGE.

**29. En France, il y a un Plan Eau : comment ça marche ? (question pour l'EPTB)**

C'est un plan de sobriété venant du Gouvernement : l'objectif est de baisser de 10% le prélèvement à horizon 2030 – reste à voir comment cela se met en œuvre. L'EPTB en train de faire l'étude pour définir les volumes prélevables. L'EPTB souhaite que les objectifs du plan eau soient intégrés dans les objectifs de prélèvement pour les rendre opérationnels – ce sera traduit par un arrêté préfectoral pour la mise en œuvre.

**30. Comment concilier la sobriété du Plan Eau avec le projet LiCHEN ? (question pour l'EPTB)**

Les modalités précises du Plan Eau restent à définir par les services de l'État. L'enjeu est de taille, et la difficulté opérationnelle est réelle. On atteint un niveau de connaissance inédit : auparavant, les prélèvements se faisaient sans réelle anticipation. Aujourd'hui, cela implique de faire des choix, dans une logique de vases communicants.

**31. Avez-vous fait une modélisation des volumes des barrages à horizon 2050 ? (question pour l'EPTB)**

Non, cela relève davantage des missions d'EDF. L'EPTB est parti de l'hypothèse que leur fonctionnement serait maintenu. L'EPTB envisage de travailler de concert notamment avec EDF sur ces aspects dans les prochaines années.

**32. L'état des barrages n'est pas bon. Qui sera prioritaire à l'avenir : Civaux, LiCHEN, ou nous ? (question pour l'EPTB)**

L'ordre de priorité établi est le suivant : 1. Eau potable ; 2. Milieux aquatiques ; 3. Activités industrielles. L'EPTB a pris l'hypothèse que les barrages fonctionneront car cela a été choisi par la CLE dans le cadre de l'Etude HMUC après concertation. Les modélisations climatiques à l'horizon 2050/2100 ne montrent pas de tendance particulière sur la pluviométrie moyenne annuelle et tend à montrer une légère tendance à la hausse des pluies hivernales (et une

tendance à la baisse de pluie estivales) : cette tendance, qui doit être considérée avec prudence, justifie le choix d'utiliser un tel scénario puisque les barrages devraient pouvoir reconstituer en grande partie leur stock en hiver.

**33. Avez-vous fait une étude pour évaluer les risques de deux sites SEVESO côte à côte ?**

Ce type d'analyse fait partie intégrante de l'Étude de Dangers (EDD), dans laquelle les aléas sont cartographiés et pris en compte via le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).

**34. Est-ce que vous allez faire un nouveau PPRT ?**

Un nouveau PPRT ou des servitudes sur l'existant seront envisagés. L'effet « dominos », soit l'effet potentiel d'un site sur l'autre, sera également évalué.

**35. Est-ce que Sylvamo prendra en compte le projet LiCHEN en matière de sécurité ?**

Oui, Sylvamo devra évaluer comment l'arrivée du projet LiCHEN pourrait impacter ses dispositifs de sécurité. Cette évaluation fera partie d'une étude qui devra être transmise à l'administration sous forme d'un Porter à Connaissance.

**36. Vous parlez d'impact résiduel : concrètement, qu'est-ce que cela signifie ?**

L'impact résiduel correspond au niveau de risque qui subsiste après la mise en place de toutes les mesures de protection (barrières passives, dispositifs incendie, etc.).

**37. Est-ce qu'on sera SEVESO ? Est-ce qu'il y aura un cumul des dangers ?**

Dans le cadre de l'EDD, les cumuls de dangers internes et externes au site sont analysés. Les règles de cumul sont intégrées dans les études, validées par la DREAL. Un PPRT existe déjà et sera complété.

**38. Une zone ZNIEFF est partiellement présente dans le périmètre. Le bruit à l'intérieur du site peut-il impacter la faune et la flore ?**

Les niveaux sonores seront intégrés à l'étude d'impact.

**39. Y aura-t-il un libre accès du public à la zone ZNIEFF ?**

À préciser dans le cadre des études réglementaires à venir.

**40. Quel impact auront les rejets d'eau ? Y aura-t-il des unités de traitement d'eau sur le site LiCHEN ?**

Oui, des unités de traitement de l'eau sont prévues. Le procédé comprendra des étapes comme la filtration ou la coagulation. Il y aura des rejets maîtrisés, encadrés par la réglementation pour convenir en termes de température et de composition.

**41. Quelle est l'équivalence hydraulique de la station d'épuration (en équivalents habitants) ?**

Les études ne sont pas finalisées à ce jour. Une estimation des rejets existe, mais il reste à confirmer cette équivalence.

**42. Y aura-t-il une valorisation des boues ?**

Pas à ce stade, cela dépendra de la composition des boues, encore inconnue à date.

**43. Quelle part représente LiCHEN dans le débit d'étiage ? (question pour l'EPTB)**

0,76 % du débit le plus bas mesuré sur 3 jours sur la Vienne.

**44. Comment comptez-vous maîtriser la température de l'eau ? Est-il possible d'utiliser un système de circulation externe comme sur la Garonne ?**

*La dilution de l'eau pour la refroidir est interdite en France. À ce stade, les études ne sont pas finalisées. Des exemples de techniques seront fournis ultérieurement.*

**45. Un accident a eu lieu chez Smurfit : y a-t-il des incidences ?**

*Cela est à évaluer dans le cadre de l'analyse des risques.*

**46. Le méthanol (MeOH) est-il CMR ?**

*Selon la réglementation française, le MeOH n'est pas classé CMR. Il est toxique, mais non CMR. Les fiches de données de sécurité (FDS) seront disponibles pour tous les produits manipulés.*

**47. Avez-vous commencé les études ?**

*Les études faune-flore ont commencé. L'EDD n'a pas démarré car elle nécessite une phase d'ingénierie en amont.*

**48. L'usine générera du bruit : sera-t-elle entièrement cloisonnée ?**

*Des dispositifs d'insonorisation seront intégrés. Les modalités précises seront définies dans les études à venir.*

**49. Quel sera le procédé de traitement de l'eau ?**

*Il comprendra notamment filtration, coagulation, etc. Deux types de qualité d'eau seront traités : pour l'électrolyse et pour le refroidissement. Toutes les étapes respecteront les normes en vigueur.*

**50. Faudra-t-il prendre des précautions particulières ?**

*Oui, dans le cadre du Plan Particulier d'Intervention (PPI), certaines mesures pourront être imposées.*

**51. Où se trouvent les plus gros risques chimiques ?**

*Les risques seront analysés pour chaque installation (H<sub>2</sub>, capture CO<sub>2</sub>, transport des produits finis...). Il est trop tôt pour hiérarchiser les risques. Tous les procédés existent déjà et ont été mis en œuvre à l'échelle industrielle.*

**52. Est-ce qu'on va réoxygéner l'eau ?**

*La réponse est en attente d'expertise technique. L'engagement est pris de fournir des éléments lors de la concertation préalable ou continue.*

**53. Quelles sont les fréquences de contrôle réglementaire ?**

*Elles seront définies selon la réglementation en vigueur, en fonction des installations classées et des autorisations obtenues.*

## Table insertion paysagère

Après avoir brièvement présenté les animateurs de la table :

- Maroua Bahij– BORO Architectes,
- Guillaume d'Oliveira – BORO Architectes,
- Lagay Ludovic – Verso Energy,

La parole était donnée aux participants pour un atelier participatif qui se déroulait comme suit :

Chacun a été invité à identifier et placer sur les cartes les points d'intérêt du paysage existant : les éléments remarquables, les zones sensibles, les repères locaux, ces points étaient placés sur la carte à l'aide de petites pinces. Cela a déclenché des interrogations sur le placement, l'apparence, la taille et la relation au paysage des différentes unités.



*Illustrations de l'atelier*

**54. « On vit depuis des années à côté de l'usine, on a survécu, on s'adapte. »**

**55. Allez-vous améliorer la qualité de l'air ?**

*Le CO2 biogénique produit par Sylvamo sera capté pour réutilisation dans la fabrication d'eSAF, au lieu d'être rejeté dans l'atmosphère.*

**56. Quelle sera l'emprise au sol du projet ?**

*35 ha*

**57. Où seront positionnées les unités ?**

*Le positionnement exact des unités n'est pas encore déterminé.*

**58. Est-ce que les convois ferroviaires chargés reviendront dans la gare de Saillat-sur-Vienne ?**

*Non, une ITE sera mise en place, c'est une voie ferrée spéciale qui part du réseau ferroviaire principal pour desservir directement le projet. Elle sert à évacuer les produits.*

*Concrètement, LiCHEN aura sa propre voie ferrée à l'intérieur de l'usine : les wagons vides arriveront par cette voie, puis seront remplis grâce à nos installations de chargement. Une fois remplis, les wagons partiront pour acheminer nos produits.*

**59. Où arrivera la ligne électrique ?**

*Réponse de RTE : La concertation préalable du public pilotée par la CNDP intervient très en amont dans la vie du projet pour prendre en compte vos remarques, questions et connaissances de la zone. A ce jour, le site d'implantation du projet LiCHEN n'a pas encore été choisi par Verso et le lieu de raccordement final n'est pas connu avec exactitude. RTE n'est donc pas en mesure de donner une idée précise du tracé.*

*A l'issue de la présente concertation préalable du public se tiendra une seconde phase de concertation dédiée aux ouvrages électriques, dite « Ferracci », conduite avec les différents acteurs locaux (élus, services de l'état, associations environnementales, etc.). Celle-ci permettra dans un premier temps de définir une aire d'étude pour le projet de ligne électrique, et dans un second temps de rechercher et analyser plusieurs fuseaux pour en retenir un, le fuseau de moindre impact (pour l'environnement, la biodiversité et les habitants...), à l'intérieur duquel sera ensuite défini le tracé précis, dit tracé de détail. Le préalable à ce travail sera la définition exacte du point de livraison du site LiCHEN par VERSO Energy.*

**60. Par où passent les canalisations et notamment comment pourraient-elles passer La Vienne ?**

*Le trajet des canalisations n'est pas encore déterminé. Pour passer des obstacles, il est potentiellement possible de suivre les canalisations existantes qui passent sur le pont ou passer en dessous de l'obstacle via un forage dirigé ou un micro-tunnelier.*

**61. Est-ce que le site produira du bruit ? Le bruit sera-t-il un problème ?**

*Des études plus détaillées seront nécessaires pour le dépôt d'un permis de construire et d'un dossier de demande d'autorisation environnementale, notamment sur les aspects liés au bruit. Un relevé de bruits sera réalisé afin de connaître l'état initial. L'installation devra être conforme à la réglementation sur le bruit en limite de propriété (maximum 60 dBA à 1 m) ainsi qu'au principe d'émergence (+3 dBA par rapport aux points d'émergence).*

**62. Pourquoi ne pas envisager une ligne souterraine plutôt qu'une ligne aérienne ?**

*Réponse de RTE : Pour une distance de plusieurs kilomètres (ici, 6 km environ) en 400 000 volts, la réalisation en technique souterraine est bien plus complexe que pour des tensions plus faibles. En effet, à ce niveau de tension, les liaisons souterraines génèrent des courants « parasites » importants qui viennent diminuer leur capacité de transport d'énergie.*

*Il est donc nécessaire de doubler, voire tripler, le nombre de câbles ce qui conduirait à des largeurs de tranchées extrêmement importantes du fait de la distance à respecter entre chaque câble.*

*De plus, pour ce niveau de tension, le coût d'une liaison souterraine est 6 à 7 fois plus élevé qu'en aérien. Un tel surcoût est difficilement justifiable eu égard au contexte local d'implantation de la ligne (espaces majoritairement agricoles, habitat peu dense, relief prononcé...).*

**63. Peut-on déplacer le CO2 ?**

*Il est possible de déplacer relativement facilement le CO2 sous forme gazeuse via pipeline ou sous forme liquide via train, camion ou pipeline.*

**64. Allons-nous voir l'usine ?**

*L'implantation du site n'étant pas déterminé, ce point n'est pas encore ferme. Cela dépend aussi de l'emplacement où vous placerez. La grande majorité des bâtiments feront une quinzaine de mètres de hauteur, ces bâtiments pourront être intégrés au paysage derrière des merlons, murs végétaux, barrières... Certains équipements pourront atteindre 50 à 60 m de hauteur et seront plus visibles de plus loin. Une intégration paysagère cohérente sera mise en place.*

**65. Peut-on privilégier des murs végétaux ?**

*Nous prenons cette demande en note.*

**66. « Il y a à proximité au Sud des terrains visés à Saillat-sur-Vienne un lotissement, un plan d'eau, des jeux pour enfants, un parcours sportif, il faut que vous le preniez en compte ».**

**67. Peut-on enterrer l'usine ?**

*Il est a priori complexe d'enterrer l'usine, nous notons tout de même la suggestion.*

**68. « Sylvamo nous a fait vivre, ça fait 40 ans, nous sommes pour continuer dans cette voie »**

**69. « Il faudrait enterrer la ligne haute tension »**

**70. « Attention aux bruits et aux odeurs »**

**71. Quels sont les impacts environnementaux et sociétaux ?**

*Le projet contribue directement à la décarbonation du secteur aérien : il est conçu pour produire du carburant d'aviation durable (e-SAF) en utilisant du CO<sub>2</sub> biogénique capté depuis une source de biomasse. Cette démarche participe à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre, aligné avec les orientations européennes pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.*

*Le projet est également conçu pour limiter les nuisances — gestion attentive du bruit, des poussières en phase chantier et des pollutions — grâce à des mesures structurées et transparentes, intégrées dans l'étude d'impact réglementaire.*

*Sur le plan économique, le projet représente un levier d'emploi local : durant la phase de construction, jusqu'à 1 400 emplois sont prévus, et une stabilisation de 250 emplois directs et indirects est attendue en phase d'exploitation.*

**72. « Sylvamo n'est pas végétalisé, vous devriez végétaliser LiCHEN »**

**73. Est-ce que le projet améliorera le bruit et l'odeur existants ?**

*Le projet ne modifiera pas les fonctionnements existants dans une première approche.*

**74. « L'univers industriel est déjà très présent sur le territoire »**

**75. « Attention à la zone boisée à l'Est du site présenté »**

**76. Mettre les bâtiments administratifs proche des habitations**

**77. Allez-vous déboiser ?**

*Ce point reste à définir, il dépend de l'implantation de l'usine qui n'est pas encore déterminée.*

**78. « Vous devriez planter des arbres dès que possible »**

**79. Quels matériaux sont possibles ? Du béton ? Des revêtements ?**

*Certains matériaux seront obligatoires pour des raisons de sécurité, il sera possible de recouvrir ces matériaux par endroits de revêtements esthétiques.*

**80. « Il faut que ce soit le plus végétalisé possible ; mettre les éclairages le plus bas possible »**

**81. Quelle est la hauteur des bâtiments ?**

*La hauteur varie selon les différentes unités, le projet se constitue en grande majorité (~90% de l'emprise au sol) de bâtiments de 10 à 20m et de quelques équipements émergents (colonnes de distillation, colonnes de la capture de CO<sub>2</sub>) pouvant atteindre 30 à 60m.*

**82. Pourquoi ne pas faire un poste plutôt qu'une liaison aérienne ?**

*Réponse de RTE : La piste d'un nouveau poste électrique n'est pas envisagée à l'heure actuelle. En effet, une liaison aérienne occupe beaucoup moins de place et présente moins de contraintes que l'installation d'un poste dans le cadre de ce projet. En effet, la création d'un poste électrique 400 000 volts nécessite de libérer un foncier d'environ 6 ha.*

*En comparaison, l'emprise au sol d'une liaison aérienne 400 000 volts se résume à l'embase des pylônes qui supportent la ligne, soit environ 10 X 10 m (100 m<sup>2</sup>) pour chaque support. Sachant que le raccordement en aérien de LiCHEN, d'une longueur de 6 km environ, nécessiterait environ 12 pylônes.*

Des questions ont également été soulevées concernant le format même de la table dédiée à l'insertion paysagère. En effet, l'atelier demandait aux participants d'indiquer des points d'intérêt ou de vigilance à prendre en compte pour l'implantation des unités. Toutefois, les participants ont reçu une description des bâtiments dans leur volume et non dans leurs contraintes techniques (qui influenceront aussi sur le placement des bâtiments). Ces contraintes ne sont pas encore entièrement définies, et le plan d'implantation est en cours d'étude. Cela a provoqué les réactions suivantes :

**83. « Vous prenez le problème à l'envers, il faudrait qu'on connaisse vos contraintes en tant qu'industriel »**

**84. « Il faudrait de la projection en 2D ou 3D pour avoir une approche efficace »**

**85. « On ne voit pas comment on peut vous aider. »**

**86. « Comment intégrer les contraintes techniques ? »**

**87. « Indiquez plutôt où vous souhaiteriez passer les bâtiments »**

A noter que, l'atelier a tout de même, pu mettre en avant les enjeux donnés par certains riverains notamment au niveau des parcelles à Saillat-sur-Vienne qui ont indiqué des zones à préserver notamment pour la randonnée et le cadre de vie.